

**CONSEIL MUNICIPAL DU 29/06/2010**

Présents : Marcel ALGOUD, Christophe MORINI, Francis CHEVREUX, Jacques L'HUILLIER, Jean-François BOUVAT, Frédéric BOLMONT et Mmes Valérie EYMARD, Christine COTTIN, Marie-Danielle ARNAUD.

Absents excusés : Pascal BRUNET (pouvoir à Christophe MORINI), Florence PESENTI.

Christophe MORINI a été nommé secrétaire.

---

Avant l'ouverture de séance le Maire demande à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour les ventes de bois devant être faites cette année.

Accepté à l'unanimité.

**CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE DU VILLAGE**

Le Maire informe qu'un appel à candidature avait déjà été lancé en 2003 et qu'un contrat de Maîtrise d'œuvre avait été signé avec M. DAOUDI architecte. La municipalité actuelle souhaitant avoir recours à un architecte spécialisé dans ce type de construction elle ne souhaite pas continuer le travail avec M. Daoudi. Par conséquent il est nécessaire de résilier l'actuel engagement ce qui oblige la municipalité à verser à M. Daoudi 15% du montant des indemnités qu'il aurait du recevoir.

Une nouvelle consultation doit être lancée.

Suite à une pré-étude faite par les services du C.A.U.E. le montant global des travaux à effectuer (extérieur et intérieur) a été estimé à 350.000 € HT. Le C.A.U.E. préconise de lancer un appel à candidature pour maîtrise d'œuvre en fonction de ce montant total et non selon le montant prévisionnel de 200.000 € HT estimé pour les travaux de rénovation de l'extérieur de l'église (toiture et façade).

Ces travaux pourront être étalés sur plusieurs années mais il est nécessaire quand on lance une consultation de mettre le montant estimatif final pour le lancement de la consultation mais aussi pour la recherche des financements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de rénovation de l'église pour un montant total de 350.000 € HT, décide de mettre en œuvre cette réalisation et autorise le Maire à lancer une consultation pour retenir un Maître d'œuvre.

**RELAIS D'EMISSION RECEPTION SFR « MONTAGNE DE BEURE » - NOUVELLE CONVENTION**

La commune et SFR ont signé une convention en date du 9 septembre 2003 aux termes de laquelle la commune a mis à disposition de SFR un emplacement situé « Montagne de Beure » au Col du Rousset sur la parcelle cadastrée E435, aux fins d'installer un site d'émission réception. L'entreprise SFR souhaite aujourd'hui installer l'UMTS ou 3G sur le site ce qui nécessite un gros investissement financier. Pour cette raison SFR propose de signer une nouvelle convention dans les conditions établie pour une durée de 12 ans avec prise d'effet le 01/10/2010. SFR versera une redevance annuelle d'un montant de 2.243 € nets avec une augmentation de loyer de 2% par an durant toute la durée de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'établir une nouvelle convention avec SFR pour une durée de 12 ans à compter du 01/10/2010 pour la mise à disposition d'une partie de la parcelle E435 pour un montant de redevance annuel de 2.243 € net pour la première année avec une augmentation de 2% par an pendant la durée de la convention.

La présente convention, à compter de sa prise d'effet, annule et remplace de plein droit les stipulations de la convention passée le 9 septembre 2003.

## **VOTE DES NOUVEAUX STATUTS DE LA C.C.V.**

Approbation des statuts de la CCV votés lors du conseil communautaire du 27 mai dernier.  
Adoptés à l'unanimité.

## **VENTE DE BOIS 2010**

Le Maire présente au Conseil Municipal les propositions faites par l'Office National des Forêts pour la vente de bois pour l'exercice 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide les ventes suivantes :

- ⇒ La mise en vente de la parcelle 22 en bloc et sur pied – Printemps
- ⇒ La mise en vente des parcelles 6-8-9-10-11 en bloc – Automne
- ⇒ La mise en vente de la parcelle 26 en contrat bois façonnés (vente groupée contrat d'approvisionnement)
- ⇒ La mise en vente des chablis (parcelles diverses) en contrat bois façonné (vente groupée).

Jacques L'Huillier rappelle que la municipalité s'était engagée à faire réaliser des travaux d'entretien et de délimitation des parcelles si celles-ci étaient vendues.

Marcel Algoud précise que ces dépenses n'ont pas été prévues sur le budget primitif de cette année et vu que les recettes des ventes seront en grosse partie sur le budget 2011 (20% en 2010 et 80 % en 2011) les dépenses devront également être payées sur 2011.

## **PROGRAMME DE TRAVAUX S.I.E.A.V. & PARTICIPATION COMMUNALE**

Christophe Morini, Président du SIEAV, informe les élus du programme de travaux établi par le comité syndical : Assainissement collectif aux hameaux des Chaberts sur la commune de La Chapelle.

Raccordement de Gagnaire sur la commune de La Chapelle.

Raccordement de la vieille Bessée sur St Agnan

Dans un deuxième temps est prévue l'assainissement du hameau des Chabottes sur St Agnan (plus option Les Trucs), la mise en séparatif de la sortie Est de La Chapelle en Vercors.

Une prospective en cours avec le Receveur Syndical montre une capacité financière réduite du SIEAV.

Christophe Morini expose la réflexion en cours au sein du Comité sur l'utilisation des participations communales tels qu'elles sont prévues aux statuts établis.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Accès au Porche de la Luire** : Marcel ALGOUD rappelle qu'une délibération avait été prise autorisant les actuels gérants à réguler la montée au Porche pour des questions de sécurité. L'association des Pionniers par courrier du 9 avril 2010 interpelle la municipalité sur le fait qu'un panneau demandant aux visiteurs de passer à la billetterie avait été installé d'où confusion pour le visiteur sur le fait de passer à la billetterie pour acheter un billet ou pour attendre de pouvoir monter jusqu'au porche de façon à éviter tout danger le chemin étant étroit.

Les Pionniers demandent à ce qu'un panneau soit installé précisant qu'il est nécessaire de passer à l'accueil mais de ne plus utiliser le mot « billetterie » qui prête à confusion avec la visite guidée de la Grotte. Le Maire et le Conseil Municipal, à l'unanimité, précisent à nouveau qu'il n'a jamais été question de faire payer les visiteurs allant au Porche qui est avant tout un lieu de mémoire.

**Sentiers de découverte** : Vu le montant prévisionnel des travaux estimés à 60.000 € et les faibles subventions envisagées Marcel Algoud a proposé au PNRV d'intégrer ce programme, très complémentaire avec le projet de la Maison de la Réserve, dans le programme général de celle-ci pour l'obtention de subventions plus importantes. Une fois ces subventions obtenues et les travaux réalisés il resterait à la charge de la municipalité la différence.

**Mise à disposition d'une salle à Saint Agnan Animation** : L'association a demandé par courrier du 21/06/2010 la possibilité d'avoir à disposition la salle de l'ancien foyer de fond. Pour des raisons de sécurité et de coût de chauffage cette salle ne peut être mise à disposition qu'en l'état pour le stockage du matériel de l'association. Les clés peuvent également être laissées toute l'année tant que la commune n'en a pas l'utilité.

**Ferme des Berts** : Marcel Algoud rappelle que l'ensemble des élus sont invités à rejoindre les membres du CCAS pour une visite des lieux le samedi 04/09/2010 à 10h. Lors de cette rencontre il y aura la création d'une commission chargée de faire un état des lieux des bâtiments et des terrains avant renouvellement du bail.

**PLU** : Il est opposable aux tiers depuis le 17/06/2010.

**Site internet** : Christophe Morini informe que le projet commun en cours avec la commune de La Chapelle avance. La mise en page sera harmonisée avec celle des communes de St Martin et St Julien.

**Arrêt de bus aux Trucs** : Frédéric Bolmond informe la municipalité qu'à partir de la rentrée scolaire prochaine des enfants des Trucs vont devoir prendre le ramassage scolaire. Un problème se pose pour le trajet La Chapelle-St Agnan car les enfants devraient être déposés sur le bord de la route côté descente et traverser ensuite la voie départementale. Il demande également qu'une démarche soit faite pour installer un abri bus. Marcel Algoud l'informe qu'il a déjà contacté la société chargée des transports et que le chauffeur laissera les enfants de l'autre côté de la voie en reculant sur la route des Trucs. En ce qui concerne l'abri bus il est nécessaire de contacter la Communauté des Communes qui en a la compétence.

**Terrasses des commerces sur la voie communale** : Jean François Bouvat souhaiterait que la municipalité réfléchisse, pour la saison d'été prochaine, à la mise en place d'une redevance pour les terrasses des bar/restaurants.

**Antenne office du tourisme au Col du Rousset** : Marcel Algoud informe que cette antenne a été fermée sans qu'il ait eu la possibilité, au préalable, d'émettre son avis. Une solution est à trouver pour les saisons à venir avec les autres structures (billetterie, école de ski ou commerçants) pour mutualiser une permanence.

**Stade de biathlon La Trompe** : M.Danielle Arnaud souligne que toutes les fois que les radios et les organismes de presses locales parlent de ce lieu il est dit qu'il fait partie de la commune de Vassieux alors que le stade de biathlon est en grande partie sur la commune de St Agnan. Marcel Algoud contactera les intervenants pour que la commune de St Agnan soit citée également.

Séance terminée à 23h15.

Prochain Conseil Municipal le mardi 27/07/2010.

Pas de Conseil pendant le mois d'Août.